

CILSS
COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL

PROCELOS II

PROGRAMME REGIONAL DE PROMOTION
DES CEREALES LOCALES AU SAHEL

I - OBJECTIF DU PROCELOS II

TITRE DU PROJET : P R O C E L O S

PROGRAMME REGIONAL DE PROMOTION DES CEREALES LOCALES AU SAHEL

ETATS MEMBRES BENEFICIAIRES :

- BURKINA FASO
- REPUBLIQUE DE GUINEE-BISSAU
- REPUBLIQUE DU MALI
- REPUBLIQUE DU NIGER
- REPUBLIQUE DU SENEGAL
- REPUBLIQUE DU TCHAD.

ORGANISATION RESPONSABLE : C.I.L.S.S.

COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL : 03 BP. 7049 OUAGADOUGOU 03 - BURKINA FASO

SECTEUR DE CONCENTRATION :

Secteur de la transformation et des échanges de produits céréaliers.

JUSTIFICATION :

Les pays du CILSS, tout en appréciant hautement la mobilisation internationale réalisée pour leur venir en aide lors des crises alimentaires, ont entamé une réflexion sur les stratégies à mettre en oeuvre pour parvenir à une sécurité alimentaire durable dans la région. La sécurité alimentaire régionale durable pour le Sahel passe par un accroissement substantiel de la production et de la productivité agricoles. La sécurité alimentaire a été assurée jusque là sur un plan strictement national grâce à une importation toujours croissante de céréales. Le CILSS et le CLUB du SAHEL (O.C.D.E.) ont dès le colloque sur les politiques céréalières organisé en 1986 à Mindelo (CAP-VERT), décidé de réagir face à la croissance inquiétante des importations sahéliennes de riz et de blé. Ce phénomène est d'autant plus préoccupant qu'il persiste (à peine atténuée) même lorsque la saison agricole s'avère bonne. Il y a donc là un risque majeure de modification d'habitudes alimentaires au profit de céréales non produites dans la région et de ce fait très préjudiciable à l'équilibre des balances commerciales des Etats.

Plutôt que d'encourager les restrictions et les contingentements à l'importation, la démarche suivie par le CILSS a consisté à analyser les raisons de l'engouement des consommateurs (surtout urbains) pour le riz, principale céréale importée et à rechercher comment les céréales locales pourraient présenter les mêmes caractéristiques sans être de simples ersatz.

L'analyse a révélé que la "force" du riz résidait dans :

- 1) la rapidité de préparation
- 2) l'offre permanente sur tous les marchés réguliers
- 3) la stabilité relative du prix d'achat.

La réponse du CILSS et du CLUB du SAHEL face à cette problématique a été le lancement du programme PROCELOS (Promotion des Céréales Locales au Sahel) avec pour objectif de promouvoir la consommation de céréales locales, particulièrement dans les villes sahéliennes. Pour atteindre cet objectif le PROCELOS devra contribuer à la réalisation des conditions permettant aux opérateurs économiques d'offrir des produits à base de céréales locales, correspondant aux goûts et au pouvoir d'achat des consommateurs.

Le projet PROCELOS, en favorisant la consommation de céréales transformées, aura également un effet sur la demande et partant, sur le niveau de l'offre.

La première phase du projet a été menée dans trois pays : BURKINA, MALI, SENEGAL et a permis de conclure que les opérateurs économiques sahéliens étaient en mesure de fabriquer des produits de qualité avec un conditionnement moderne répondant au goût des consommateurs ; exemples : farine de mil en sachets, semoule de maïs dégermé, biscuits et granulés à base de mil, fonio et couscous précuits, pain incorporant du maïs ou du mil, farine infantile à base de mil ou de maïs enrichi etc...

La rencontre régionale organisée par le PROCELOS en DECEMBRE 1990 au MALI, qui a réuni des transformateurs industriels, semi-industriels et artisans venant de différents pays, a fait ressortir les contraintes auxquelles ces opérateurs étaient confrontés :

- Les problèmes d'approvisionnement
- Les problèmes de gestion et de distribution
- Les difficultés d'accès au crédit.

La notion de marketing est souvent absente de leurs préoccupations, par manque d'informations sur cette discipline et de façon générale sur les techniques à faible coût pour connaître les désirs et les goûts des consommateurs.

OBJECTIF DU PROJET :

Contribuer à promouvoir la consommation de céréales locales dans les villes, à travers un appui aux entreprises de transformation des céréales produites dans la région : mil, maïs, sorgho, riz et fonio.

Un tel objectif est de nature à renforcer la sécurité alimentaire régionale, en créant de nouvelles opportunités pour les céréales locales. En outre cet objectif contribue à l'approvisionnement des marchés en produits transformés de qualité, au conditionnement moderne ; il confèrera à terme aux céréales locales une image d'aliments modernes, d'aliments d'avenir.

BREVE DESCRIPTION DU PROJET :

Un des principaux acquis de la première phase, porte sur le contact permanent établi avec quelques opérateurs économiques transformateurs de céréales. Le PROCELOS est à présent en mesure d'appuyer efficacement les opérateurs privés du secteur de la transformation. La phase II du projet sera caractérisée par une double action :

- Approfondissement du processus déjà engagé au Burkina, au Mali et au Sénégal.
- Amorce de la dynamique PROCELOS dans trois autres Etats du CILSS : Guinée-Bissau, Niger et Tchad.

Dans le premier cas, le PROCELOS respectera la logique du secteur privé dans son approche des problèmes concernant le secteur de la transformation. Il assurera grâce à un BUREAU CONSEIL dans chacun des 3 Pays, un "suivi-accompagnement" des unités intervenant dans le secteur de la transformation des céréales, afin de fournir sur demande, un appui spécifique en matière de gestion, de marketing ou de technologie alimentaire. Le Bureau mettra en oeuvre également un système d'information adapté aux besoins des opérateurs économiques du secteur agro-alimentaire.

Le PROCELOS appuiera également les opérateurs économiques dans ces trois pays, par un FONDS D'INTERVENTION RAPIDE (FIR) dont les ressources seront destinées au financement d'actions en faveur de la promotion des produits et de l'innovation. Les relais PROCELOS joueront un grand rôle dans l'identification et la réalisation des interventions du Fonds.

Le PROCELOS supervisera le fonctionnement et les actions de ces deux structures, en collaboration avec les relais nationaux.

Le projet, tout en reconnaissant les difficultés rencontrées par les PME du secteur de la transformation voudrait cependant fonctionner suivant une logique secteur privé. Aussi sera-t-il demandé à une entreprise, bénéficiaire à titre individuel d'une prestation (ex: voyage d'études) de prendre en charge une partie du coût de la prestation.

L'objectif de cette démarche est à la fois de tester l'existence effective du besoin et de ne pas développer l'esprit d'assisté chez les opérateurs économiques.

Dans les trois "nouveaux" pays (Guinée-Bissau, Niger et Tchad), l'action du projet consistera à faire bénéficier les opérateurs économiques et les autres partenaires du PROCELOS, de l'expérience capitalisée au niveau du Burkina, du Mali, du Sénégal et sur le plan régional. Des actions spécifiques seront initiées en fonction de la réalité du secteur agro-alimentaire de chaque pays. Le Coordonnateur travaillera à la mise en place d'un embryon de relais pour engager la réflexion sur la valorisation des céréales locales.

Le projet se caractérise par une grande souplesse et une ouverture à tous les autres intervenants dans le secteur de l'agro-alimentaire et même de l'agro-industrie aux niveaux régional et national : ainsi un bailleur de fonds peut ne pas financer le PROCELOS sur le plan régional mais, contribuer au niveau national à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un programme d'actions concrètes en faveur du secteur de la transformation.

Les actions du projet seront menées dans chaque pays, en relation avec les initiatives prises par les Autorités et les bailleurs de fonds, en matière d'appui à la promotion des petites et moyennes entreprises et au secteur de la transformation. Les structures paritaires telles le Fonds Commun et le Programme de Restructuration du Marché Céréalière, respectivement du Sénégal et du Mali, possèdent dans leur programme à moyen terme, un volet promotion des céréales locales dont la mise en oeuvre n'a pas réellement permis d'atteindre tous les objectifs escomptés. Le PROCELOS pourra favoriser par son Bureau Conseil, son FIR et son relais, l'éclosion et le renforcement d'initiatives rentables et novatrices.

Compte tenu de l'impact de la politique macro-économique des Etats sur l'environnement des opérateurs économiques, le PROCELOS contribuera à l'amélioration de cet environnement à travers une participation active à toute élaboration ou actualisation de la politique céréalière dans les Etats sahéliens et prendra des initiatives avec les relais nationaux pour rendre cet environnement favorable à la promotion des céréales locales.

DUREE DU PROJET :

La durée du projet est de trois (3) ans : Octobre 1992 à Septembre 1994.

BUDGET :

La première phase ou phase test du projet a nécessité un budget de 43 millions de F.CFA, pour couvrir les trois pays durant une année. Elle a été financée par le CANADA, la FRANCE et les PAYS-BAS. Cette deuxième phase d'une durée de trois ans étendra la dynamique PROCELOS à trois autres pays, portant à six les Etats concernés.

Le budget de cette deuxième phase est de 300 millions de F.CFA, consacrés aux actions d'appui (par le Bureau Conseil et le FIR) et d'animation (par les relais nationaux et la coordination CILSS). Le Coordonnateur du projet assurera également une circulation de l'information et une diffusion des expériences réussies, d'un pays à l'autre par l'intermédiaire des relais et bureaux conseil.

II - LE FONCTIONNEMENT DU PROCELOS II

2.1. Les Organes de fonctionnement

2.2.1 Au niveau national

Dans les Etats, les objectifs du projet seront réalisés grâce à l'action du Relais et du Bureau Conseil.

A - LE RELAIS

NATURE :

Le relais est le principal organe de fonctionnement du PROCELOS au niveau national sur le plan de la réflexion. Il est pluridisciplinaire et son mode de fonctionnement est souple.

Compte tenu de cette souplesse, la composition du relais dépend des spécificités de chaque pays. En règle générale, le relais se compose d'un petit noyau d'environ 6 à 7 personnes :

- 2 opérateurs économiques du secteur de la transformation ou représentant de l'organisation professionnelle de ce secteur.

- 2 bailleurs de fonds finançant des projets de développement de PME/PMI¹ ou d'appui à la transformation des produits agricoles. Un de ces deux bailleurs, sera de préférence, un membre de la structure paritaire (PRMC et Fonds Commun).
- 1 représentant de la Chambre de Commerce ou du Ministère en charge du commerce ou de l'industrie.
- 1 représentant des structures de recherche en technologie alimentaire.
- Le CONACILSS

Ce noyau peut se faire éclairer par le bureau conseil et des personnes ressources suivant la nature du sujet débattu.

ROLE

Le relais est le partenaire national de la coordination régionale. Il joue un rôle actif dans la réalisation des objectifs visés par le PROCELOS. Pour ce faire, il élabore avec l'appui du Coordonnateur, un programme d'actions entrant dans le cadre du programme de la phase II et des objectifs visés par le PROCELOS et organise sa mise en oeuvre de concert avec le Coordonnateur.

Il choisit en son sein un animateur, chargé de préparer et de convoquer les réunions. L'animateur suit également la mise en oeuvre des actions et co-signe les pièces de dépenses effectuées sur le FIR avec le CONACILSS, pour le financement d'actions ayant reçu l'aval du Coordonnateur ; enfin il rédige un rapport semestriel sur les activités du relais et un rapport financier d'exécution pour toute opération financée par le FIR.

Les tâches du relais peuvent être résumées comme suit :

- Elaborer en concertation avec le Coordonnateur un programme d'action en faveur du secteur de la transformation et organiser la mise en oeuvre de ce programme.
- Suivre et exploiter les résultats des actions menées par le bureau conseil.

¹ : Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries.

- Diffuser toute information susceptible d'intéresser le secteur.
- Travailler en collaboration avec les organisations professionnelles du secteur de la transformation céréalière ou de l'agro-alimentaire.

B - LE BUREAU CONSEIL

NATURE

Le bureau conseil constitue une pièce essentielle du dispositif du PROCELOS dans les Etats, car il est directement en contact avec les opérateurs économiques. Il sera choisi parmi les bureaux d'études privés ayant de solides références dans le conseil en entreprise (particulièrement les petites et moyennes), la connaissance du secteur agro-alimentaire (particulièrement le secteur céréalière) et faisant preuve d'une maîtrise dans la communication et l'utilisation des média.

- Le bureau sera lié à la coordination régionale du projet par un contrat signé avec le CILSS et spécifiant son rôle, la nature et les conditions de réalisation des activités qui lui seront confiées.

ROLE DU BUREAU CONSEIL

Le bureau conseil sera l'organe d'exécution de l'appui envisagé par le PROCELOS en direction des entreprises du secteur de la transformation.

L'action du bureau revêtira deux formes :

- La mise en place d'un système permanent d'informations, destiné à collecter et à diffuser régulièrement aux entrepreneurs du secteur agro-alimentaire, particulièrement le secteur de la transformation des céréales, les informations souhaitées par ces opérateurs économiques.

- La réalisation de service de conseil au profit uniquement des entrepreneurs du secteur de la transformation des céréales: appui à la gestion, à la confection de dossiers bancables, à la réalisation d'un plan de promotion etc... Le bureau peut être conduit à proposer et à réaliser des programmes de formation pour les entrepreneurs du secteur céréalière.

En résumé le système d'information intéresse le secteur agro-alimentaire tandis que le conseil en entreprise ne concerne que le secteur de la transformation des céréales, qu'il s'agisse de 1ère ou de 2ème transformation.

C - LE FONDS D'INTERVENTION RAPIDE (FIR)

NATURE

Ce fonds sera destiné en priorité aux actions d'appui au secteur de la transformation ; son utilisation se fera, en accord avec le relais, sur la base d'un programme d'actions destinées à soutenir les activités de transformation ou à améliorer l'environnement des entreprises de transformation. Le FIR répondra en priorité aux demandes des opérateurs économiques. Les besoins de ces opérateurs étant très divers, et difficilement prévisibles, ce fonds sera souple dans son fonctionnement car les entrepreneurs souhaitent souvent une action très rapide afin de profiter d'une opportunité ou prendre une avance sur la concurrence. Le FIR est la matérialisation même de l'originalité et du caractère pilote de l'action menée par le PROCELOS en direction des opérateurs privés ; pour être efficace il devra donc être très rapidement mobilisable..

Les fonds du FIR seront constitués par des virements du siège du CILSS sur le compte du CONACILSS, à l'initiative du Coordonnateur, et seront débloqués suivant le système de la double signature (CONACILSS et animateur national) sur les bordereaux accompagnant les demandes de décaissement ; ces bordereaux devraient comprendre la nature de la dépense, les références des pièces produites, le bénéficiaire, les observations éventuelles et les deux signatures, avec enfin les références du chèque tiré sur le compte du CONACILSS.

EXEMPLES D'INTERVENTIONS DU FIR :

Le FIR, dans le cadre du domaine d'intervention décrit ci-dessus, peut financer un éventail varié d'actions, eu égard à la diversité des situations d'un pays à un autre ou dans un même pays :

- Appui à l'innovation : contribution à la réalisation de tests sur produits alimentaires et équipements agro-alimentaires (avec priorité pour les céréales).
- Organisation de campagnes de promotion des produits et équipements agro-alimentaire (avec priorité pour les céréales).
- Appui à l'organisation de la profession.
- Participation aux enquêtes sur la consommation alimentaire ou sur le secteur de la transformation.
- Organisation d'ateliers de formation pour les entreprises et unités de transformation.

- Recherche de solutions aux problèmes d'ordre technologique ou commercial en favorisant les relations entre la recherche et le secteur agro-alimentaire.
- Financement de voyages d'études.

Cette liste n'est pas exhaustive mais donne une idée d'activités possibles au sein du domaine d'intervention ; il convient de rappeler que le FIR peut financer entièrement ou seulement co-financer ces activités.

2.1.2 Au niveau régional

A - LE COMITE DE PILOTAGE

ROLE

Le Comité de pilotage est l'organe chargé de superviser les actions du PROCELOS à ce titre :

- Il apprécie les orientations du PROCELOS et peut procéder à leur modification.
- Il examine le budget et les rapports d'activité.
- Il est saisi de toute situation menaçant le fonctionnement normal du projet et formule alors des indications à l'animateur régional et des recommandations au Secrétaire Exécutif du CILSS.

Lorsque l'urgence de la situation l'exige, le comité peut être réduit au CILSS et aux bailleurs de fonds du projet, afin de pouvoir se prononcer rapidement sur une question et en informer plus tard les autres membres.

COMPOSITION

Le comité comprend neuf (9) membres :

- * Le Secrétaire Exécutif du CILSS
- * Le Directeur du Club du Sahel
- * Le Directeur du CILSS en charge du projet PROCELOS
- * Le Représentant de l'A.C.D.I (CANADA)
- * Le Représentant de la Coopération Française (FRANCE)
- * Le Représentant de la Coopération Néerlandaise (PAYS-BAS)
- * Les trois Animateurs Nationaux.

Les structures de recherche (CIRAD/SAR, GRET) et les structures paritaires (Fonds Commun, PRMC) constitueront des personnes ressources.

B - LA COORDINATION REGIONALE

Le Coordonnateur régional, gère le projet PROCELOS, il a un rôle de coordination et d'animation des différents organes du projet. Il s'implique personnellement et maintient des contacts avec les entrepreneurs, les Autorités et les représentants des agences d'aide.

Il a pour tâche :

- d'assurer la gestion du projet
- de préparer les sessions du comité de pilotage
- de produire les différents documents relatifs à la gestion du projet : budget, programme d'activités, rapport d'activités.
- de superviser et faire le point sur l'utilisation du FIR et les activités des bureaux conseil, aux membres du comité de pilotage.
- de servir de "base arrière" aux relais nationaux, en agissant à partir de leurs requêtes, pour la recherche d'informations ou de compétences non disponibles sur place.
- d'organiser l'extension de la dynamique PROCELOS en Guinée-Bissau, au Niger et au Tchad.

2.2 Le BUDGET

2.2.1 L'examen du budget

Le budget total s'élève à 300.000.000 F.CFA pour les trois années et se décompose comme suit :

- Budget relatif aux interventions directes au niveau national : 219 603 300 F.CFA.
- Budget relatif à l'action d'animation au niveau régional : 80 396 700 F.CFA.

Il convient de souligner que près 3/4 du budget total (73,2%) sont destinés à appuyer directement dans les Etats les actions des opérateurs économiques du secteur de la transformation.

En outre, l'action d'animation menée au niveau régional concourt à améliorer l'environnement macro-économique de ces entrepreneurs : participation à l'élaboration de politique d'appui au secteur agro-alimentaire, appui au relais pour l'élaboration et l'exécution d'un programme d'actions, appui à l'organisation professionnelle, diffusion des expériences réussies. Le budget de cette animation (26,8%) ne doit donc pas être considéré comme un simple budget de fonctionnement mais comme le financement d'une action en soi, visant à accroître l'efficacité et l'impact des actions menées en faveur des entreprises de transformation.

Les fonds consacrés au Bureau Conseil et au Fonds d'Intervention Rapide s'élèvent à 136,5 millions de F.CFA, soit 45,5% du budget total.

Il convient à ce stade de rappeler que le PROCELOS, conformément aux souhaits de ses concepteurs, est un projet aux dimensions modestes : le budget total pour trois ans est de 300 millions de F.CFA pour la couverture de six pays. Le personnel est composé de deux personnes : un Coordonnateur et une secrétaire. Le pari des concepteurs est le suivant : même avec des moyens limités, le PROCELOS, grâce à une intense activité d'animation, peut jouer un puissant rôle de catalyseur pour des actions en faveur du secteur de la transformation des produits céréaliers.

Compte tenu du retard accusé pour le lancement des activités, le budget de la première année a été réajusté.

2.2.2 Les procédures financières

La comptabilité du PROCELOS sera assurée par le CILSS, qui enregistrera les différentes pièces comptables et établira annuellement, une situation complète des dépenses effectuées, par rubrique et par bailleur.

Les fonds du PROCELOS seront placés dans un compte bancaire ouvert par le CILSS à Ouagadougou au nom du projet PROCELOS. Le compte sera mouvementé suivant le système de la double signature, la deuxième signature devant être celle du Coordonnateur. La comptabilité fera parvenir au Coordonnateur un exemplaire du relevé de compte PROCELOS fourni mensuellement par la banque.

Le Fonds d'Intervention Rapide sera actionné grâce à des transferts de fonds effectués du compte PROCELOS vers celui du CONACILSS du Pays concerné par le financement FIR. Le règlement des bureaux conseil suivra la même procédure. Celle-ci pourra être révisée si sa mise en oeuvre devait poser des difficultés ou si l'Administration du CILSS trouvait un moyen de règlement plus efficace.

Le fonctionnement d'un projet occasionnant assez souvent des petites dépenses nécessitant un règlement rapide, il sera mis en place par le CILSS un système de caisse menues dépenses. Cette caisse sera d'un montant de trente mille francs CFA (30.000 CFA) et placée sous la responsabilité du Coordonnateur du projet. La "remise à niveau" de la caisse se fera au prorata des dépenses justifiées par le Coordonnateur.

**BUDGET DE LA PHASE II DU PROCELOS
EN MILLIERS DE FCFA**

RUBRIQUE	ANNEE I	ANNEE II	ANNEE III	TOTAL
FRAIS DE PERSONNEL	13 430 000	15 419 500	16 697 200	45 546 700
FRAIS GENERAUX	5 500 000	7 000 000	6 950 000	19 450 000
Prestation CILSS	1 200 000	1 200 000	1 200 000	3 600 000
Fournitures de bureau	400 000	400 000	350 000	1 150 000
Documentat. Impression publication, publicité télépho fax, correspond.	2 000 000	3 000 000	3 000 000	8 000 000
Entretien(véhic.matér.mobil. instal., carbur., lubrifiant.)	1 200 000	1 800 000	1 800 000	4 800 000
Frais financiers	300 000	300 000	300 000	900 000
Dépenses diverses	400 000	300 000	300 000	1 000 000
EQUIPEMENTS	14 400 000	500 000	500 000	15 400 000
Achat mat. et mob.bureau (duplicat. fax, ordinateur. access. et autres)	9 000 000	500 000	500 000	10 000 000
Achat véhic. coordonnateur	5 400 000			5 400 000
SOUS TOTAL	33 330 000	22 919 500	24 147 200	80 396 700
INTERVENTION ET ANI- MATION DS LES ETATS	45 650 000	73 500 000	90 200 000	209 350 000
Fonds d'Intervention Rapide	15 000 000	24 000 000	30 000 000	69 000 000
Bureau Conseil	15 000 000	24 000 000	28 500 000	67 500 000
Extension PROCELOS	3 000 000	10 500 000	12 000 000	25 500 000
Animation nationale	2 250 000	4 500 000	4 500 000	11 250 000
Transp. et séjour coordonnat.	8 500 000	8 500 000	8 500 000	25 500 000
Personnel d'appui	300 000	400 000	400 000	1 100 000
Evaluation Projet			3 500 000	3 500 000
Comité de Pilotage	1 600 000	1 600 000	2 800 000	6 000 000
IMPREVUS	2 650 000	3 800 000	3 803 300	10 253 300
T O T A L	81 630 000	100 219 500	118 150 500	300 000 000